



**FICHE DE
DEROGATION
SCOLAIRE 2024-2025**

INSCRIPTIONS SCOLAIRES – Rentrée des classes lundi 02 septembre 2024
A remettre lors de votre rendez-vous à la Cité Administrative avec toutes les pièces complémentaires pour le traitement du dossier.
TOUT DOSSIER INCOMPLET sera REJETÉ

- Je réside à Montluçon et je souhaite que mon enfant fréquente une autre école que celle de son secteur
 Je ne réside pas à Montluçon et je souhaite que mon enfant fréquente une école de Montluçon

ÉCOLE SOUHAITÉE

Nom école Classe ULIS PEJS (École Paul Lafargue) CHAM (École Rostand Wallon)

Les écoles maternelles Jean Moulin et Paul Lafargue n'accueillent pas les TOUTES PETITES SECTIONS

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT À INSCRIRE

NOM PRÉNOM Sexe Féminin Masculin
 Date de naissance Lieu de naissance Département ou Pays

1ère inscription dans une école montluçonnaise (nouveaux arrivants).

Si l'enfant est déjà scolarisé(e), joindre le fichier de radiation, nom de la dernière école et la ville

1ère rentrée à l'école maternelle

1ère inscription en CP/Nom de la dernière école ville

Changement d'école montluçonnaise : nom de la dernière école :

Nom école Classe Date de radiation

Adresse de l'enfant n° rue bâtiment appartement

chez Mme/M ville code postal

L'enfant réside : chez ses parents chez sa mère chez son père

autre tél. fixe tél. portable

Garde alternée : oui non

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

A compléter obligatoirement si les deux parents ont reconnu l'enfant, même si les parents vivent séparément

RESPONSABLE LÉGAL 1 autorité parentale oui non

NOM Prénom

lien de parenté avec l'enfant mère père tuteur(trice) famille d'accueil autre

situation familiale marié(e) pacsé(e) divorcé(e) séparé(e) veuf(ve) célibataire

adresse n° rue bâtiment appartement

chez Mme/M ville code postal

tél. fixe tél. portable E-mail

Certificat d'inscription scolaire remis le

RESPONSABLE LÉGAL 2 autorité parentale oui non

NOM Prénom

lien de parenté avec l'enfant mère père tuteur(trice) famille d'accueil autre

situation familiale marié(e) pacsé(e) divorcé(e) séparé(e) veuf(ve) célibataire

adresse n° rue bâtiment appartement

chez Mme/M ville code postal

tél. fixe tél. portable E-mail

Frères et sœurs scolarisés en maternelle et élémentaire en 2024-2025 et résidant à la même adresse que l'enfant

Les enfants au collège et lycée ne sont pas à indiquer et ne constituent pas un motif de rapprochement de fratrie

| | Enfant 1 | Enfant 2 | Enfant 3 | Enfant 4 |
|--------|----------|----------|----------|----------|
| Nom | | | | |
| Prénom | | | | |
| École | | | | |
| Classe | | | | |

MOTIF DE VOTRE DEMANDE ET JUSTIFICATIFS

| Motifs | choix | Justificatifs à fournir |
|---|--------------------------|--|
| - Rapprochement de fratrie L'enfant a un frère ou une sœur déjà présent(e) dans l'école souhaitée | <input type="checkbox"/> | Livret de famille complet Certificat(s) de scolarité du(des) enfant(s) |
| - Contraintes professionnelles des parents L'école souhaitée est proche du lieu de travail d'un des parents | <input type="checkbox"/> | Attestation de l'employeur |
| - Garde de l'enfant par un parent proche L'école concernée est située dans le secteur du parent proche (grands-parents, frère/soeur majeur de l'enfant) | <input type="checkbox"/> | - justificatif de domicile de moins de 3 mois du parent assurant la garde + sa carte d'identité - attestation sur l'honneur signée par la personne qui garde l'enfant |
| - Assistante Maternelle L'assistante maternelle qui accueille l'enfant réside à proximité de l'école souhaitée | <input type="checkbox"/> | Contrat de travail + justificatif de domicile de l'assistante maternelle + sa pièce d'identité |
| - Raisons médicales - Affectation par la MDPH (en ULIS) | <input type="checkbox"/> | - l'attestation du médecin - la notification MDPH précisant l'école |
| - Autre motif : à exposer sur papier libre | <input type="checkbox"/> | Tout document utile pouvant justifier votre demande |

QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

| | | |
|--------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> | La fiche de dérogation scolaire 2024-2025 | Complétée, datée et signée - par la famille - par le Maire de la commune (pour les familles de communes extérieures) |
| <input type="checkbox"/> | Le livret de famille | Le livret de famille (page parents + enfant concerné) ou l'extrait d'acte de naissance ou les pièces d'identité des parents et enfants |
| <input type="checkbox"/> | Un justificatif de domicile de moins de trois mois | La facture : d'électricité ou de gaz ou de téléphone FIXE ou de quittance de loyer, ou le contrat de bail avec signature des deux parties, partie de l'acte final d'achat (pour les nouveaux propriétaires) portant la mention de l'adresse et des noms. TOUT AUTRE DOCUMENT NE SERA PAS ACCEPTÉ |
| <input type="checkbox"/> | En cas de divorce ou de séparation des parents | Le dernier jugement ou l'attestation sur l'honneur mentionnant la résidence de l'enfant |
| <input type="checkbox"/> | Garde alternée | La fiche de dérogation scolaire 2024-2025, complétée, datée et signée par les deux parents et le dernier jugement ou l'attestation sur l'honneur mentionnant la résidence de l'enfant |
| <input type="checkbox"/> | Si les parents sont hébergés chez une tierce personne | L'attestation d'hébergement ainsi que la copie de la carte d'identité et du justificatif de domicile de la personne qui vous héberge |
| <input type="checkbox"/> | En cas d'absence de la famille sur Montluçon | L'attestation sur l'honneur de la personne hébergeant l'enfant ainsi que la copie de la carte d'identité et du justificatif de domicile de la personne qui héberge |
| <input type="checkbox"/> | L'enfant change d'école | Le certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école |

Je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts et que la demande de dérogation est effectuée conjointement

Fait à le

Signature des responsables légaux : Responsable 1

Responsable 2

INFORMATIONS

- **Des dérogations scolaires peuvent être accordées à titre exceptionnel. Cet accord est délivré par Monsieur le Maire sous réserve des places disponibles dans l'école souhaitée.**
- **Un accueil en école maternelle obtenu par dérogation ne donne pas systématiquement accès à l'école élémentaire du même secteur. Par conséquent, une demande de dérogation doit être établie au moment du passage de la maternelle à l'élémentaire.**

**Vous ne résidez pas à Montluçon et vous souhaitez que votre enfant fréquente une école de Montluçon
Le Maire de votre commune de résidence doit compléter et signer la partie ci-dessous**

Je soussigné(e) : , Maire de la commune :
déclare avoir pris connaissance de la présente demande et émet un avis :

donne son accord pour une inscription dans l'établissement scolaire public montluçonnais et accepte de prendre en charge les frais de scolarité,

- la commune de résidence ne dispose pas d'école publique,
- la commune de résidence dispose d'une école publique mais sa capacité d'accueil n'est pas suffisante,
- la commune de résidence dispose d'une école publique dont la capacité d'accueil est suffisante mais le maire de la commune de résidence est d'accord pour scolariser un élève en dehors de sa commune,

l'inscription d'un élève en dehors de sa commune de résidence est justifiée par l'une des contraintes suivantes, indépendamment de l'accord du maire de la commune de résidence : obligations professionnelles des parents dont la commune de résidence n'assure pas le service périscolaire (restauration et garde d'enfants), état de santé de l'élève nécessitant des soins dans la commune d'accueil, frère et sœur inscrit dans la même année scolaire dans une école publique de la commune d'accueil,

refuse cette inscription dans l'établissement scolaire public montluçonnais,

- la commune de résidence dispose d'école publique et capacité suffisante
- l'inscription d'une élève en dehors de sa commune de résidence n'est pas justifiée par l'une des contraintes suivantes :

obligations professionnelles des parents dont la commune de résidence n'assure par de service périscolaire (restauration et garde d'enfants), état de santé de l'élève nécessitant des soins dans la commune d'accueil, frère ou sœur inscrit dans la même année scolaire dans une école publique de la commune d'accueil.

Fait à le

Cachet de la commune :

Signature du Maire de la commune :

Contact : service Affaires Scolaires

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au 04/70/02/34/52 ou 04/70/02/55/72
par mail : service.affairescolaires@mairie-montlucon.fr

Vous pouvez également retrouver toutes les informations pour les inscriptions scolaires sur le site de la ville : www.montlucon.com

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données vous êtes informés que les données personnelles que vous communiquez au service Affaires Scolaires dans le cadre d'une inscription scolaire dans une école maternelle ou élémentaire publique montluçonnaise feront l'objet d'un traitement de données. La base légale de ce traitement est la nécessité d'exécution d'une mission d'intérêt public (cf. article 6.1.e). Les données recueillies pour ces traitements sont destinées au personnel habilité du service Affaires Scolaires aux seules fins de bonne gestion administrative, technique et juridique de la demande et ne seront en aucun cas utilisées ni diffusées à d'autres fins. Les données recueillies seront conservées selon la durée d'utilité administrative en vigueur. Toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées seront mises en œuvre afin de garantir l'intégrité, la confidentialité et la sécurité des données. Vous pouvez accéder aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service Affaires Scolaires ou notre délégué à la protection des données, par voie électronique à dpo@mairie-montlucon.fr ou voie postale à Délégué à la protection des données - Mairie de Montluçon - 1 rue des Conches - 03100 Montluçon. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Tarifs 2024 présentés en Conseil Municipal le 14/12/2023

TARIFS GUICHET FAMILLE

| QF | Avant et après l'école Avant et après l'accueil de loisirs : | | | | | Prix du Repas | Prix de l'Accueil de Loisirs ou Maison de L'Enfance du mercredi |
|------------------|---|---|-------------------------------------|--------------------------------------|---|---------------------|---|
| | - Centre d'Accueil - Maison de l'Enfance - Étude Surveillée - avec collation | | | Temps Libre - sans collation | | | |
| | <i>Forfait matin 7h-8h30</i> | <i>Forfait après midi 16h30-18h</i> | <i>Forfait soir 18h-19h</i> | <i>Forfait matin 8h-8h30</i> | <i>Forfait après midi 16h30-17h</i> | | |
| T01 | 1,06 € | 1,06 € | 0,26 € | 0,26 € | 0,26 € | 0,96 € | Selon le barème CAF |
| T02 | 1,43 € | 1,43 € | 0,37 € | 0,37 € | 0,37 € | 1,65 € | |
| T03 | 1,81 € | 1,81 € | 0,48 € | 0,48 € | 0,48 € | 2,07 € | |
| T04 | 2,34 € | 2,34 € | 0,64 € | 0,64 € | 0,64 € | 2,92 € | |
| T05 | 2,87 € | 2,87 € | 0,80 € | 0,80 € | 0,80 € | 4,41 € | |
| T06 | 3,72 € | 3,72 € | 1,06 € | 1,06 € | 1,06 € | 5,84 € | |
| Hors Communes | 4,89 € | 4,89 € | 1,49 € | 1,49 € | 1,49 € | 6,43 € | |